

Changement de nom des carburants à la pompe, c'est pour bientôt

Publié le 10 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Gazole, SP98, SP95-E10, GPLc... À partir du 12 octobre 2018, la dénomination des carburants dans les stations-service va changer, dans le cadre de l'harmonisation des noms de carburants à travers tous les pays de l'Union européenne et sept pays voisins (Islande, Liechtenstein, Macédoine, Norvège, Serbie, Suisse et Turquie).



Essence

Les carburants à base d'essence seront caractérisés par un **E** inscrit dans un **cercle** (suivi d'un chiffre correspondant à la teneur maximale autorisée de biocarburant de type éthanol) :

- le SP95 et le SP98 seront le **E5** ;
- le SP95-E10, le **E10** ;
- le superéthanol, le **E85**.

Gazole

Pour le gazole, la lettre utilisée sera le **B** inscrit dans un **carré** suivi d'un chiffre indiquant la teneur maximale autorisée de biocarburants produits à partir d'huiles végétales ou animales :

- le gazole standard se nommera **B7** ;
- le nouveau gazole pouvant contenir jusqu'à 10 % de biocarburants s'appellera **B10**.

Carburants gazeux

Les carburants gazeux se caractériseront par une forme géométrique correspondant à un **losange** à l'intérieur duquel des lettres préciseront le type précis de carburant :

- le GNC (gaz naturel comprimé) sera le **CNG** ;
- le GNL (gaz naturel liquéfié) deviendra le **LNG** ;
- le GPLc (gaz de pétrole liquéfié carburant), le **LPG**.

À noter :

En France, ces nouvelles dénominations seront accompagnées d'un étiquetage complémentaire indiquant :

- l'appellation courante du carburant (essence SP95 par exemple) ;
- les caractéristiques du carburant (pourcentage de biocarburants) ;
- la compatibilité de ce carburant avec les véhicules.

Source : service public.fr